



Pension alimentaire

Par Papy

L'aide d'un avocat et le passage devant le juge aux affaires familiales est il une obligation par la cessation du versement d'une pension alimentaire ?

Par yapasdequoi

Bonjour et merci ???

L'avocat n'est pas obligatoire.

Vous pouvez envoyer votre demande au JAF directement.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]